

Avis d'appel public à candidature

La commune de Castellane lance un appel public à candidature pour l'attribution d'une concession des berges du lac de Castillon, au lieudit le Cheiron.

Consultation du cahier des charges :
à compter du vendredi 14 février 2025
à la Mairie de Castellane
de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 du lundi au vendredi

Le prix minimum pour l'attribution de la concession est de : 5.000€
(25% versement EDF compris)

Les candidats devront fournir :

- Une lettre de candidature contenant l'offre rédigée en français et signée par le candidat - personne physique, ou pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui)
- Les expériences professionnelles concernant les activités projetées.
- Les pièces administratives suivantes : extrait Kbis, fiche de situation INSEE, copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, attestations fiscales et sociales.
- S'il s'agit d'une personne physique : ses éléments d'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance), sa profession, ses coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, e-mail)
- S'il s'agit d'une société ou d'une personne morale : sa dénomination sociale, son capital social, ses coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, e-mail), le nom de son dirigeant, de son représentant légal ou de la personne dûment habilitée à prendre l'engagement de conventionner, sa surface financière (chiffre d'affaires global pour chacune de ses trois dernières années) sa déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos, l'était de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), au Répertoire des Métiers ou équivalent.
- Les pièces mentionnées dans le dossier de consultation (modalités techniques d'exploitation)

Pour tout dossier il est exigé une ouverture minimum du 15 juin au 15 septembre de chaque année.

Le candidat retenu à l'issue de la consultation ne pourra en aucun cas sous-louer sa concession.

Date limite de dépôt des candidatures : 14 mars 2025 à 12h00

Les candidats devront transmettre leurs candidatures sous pli cacheté sur lequel sera précisé « APPEL PUBLIC A CANDIDAT POUR LA CONCESSION DES BORDS DU LAC DE CASTILLON - LIEU-DIT LE CHEIRON ».

Les dossiers qui seront reçus après cette date et l'heure limite ne seront pas retenus.

Les candidats non retenus seront prévenus par courrier.